

COMMUNE DE FREHEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du vendredi 27 mars 2026****Date de convocation :** 23 mars 2026**Date d'affichage :** 23 mars 2026**Nombre de Conseillers en exercice :** 19**Nombre de Conseillers présents :** 17**Nombre de Conseillers votants :** 19

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de M Pierre HILLION.

Étaient présents : M CHOLET, Mme CHATELLIER, M BULTEZ, Mme LEGEMBLE, M HILLION, Mme MAIGNAN-NABUCET, M SERRANDOUR, Mme COQUELIN, M LE BOURDONNEC, Mmes DURAND, AMIOT, M GREBERT, Mmes PELLAN, BEAUVALLET, M RAULT Rémy, Mme ROSSELOT, Mme MEHOUAS formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : M BLONDEL pouvoir à M CHOLET, M RAULT Jean-Pierre pouvoir à Mme BEAUVALLET

Étaient absents :

Mme CHATELLIER est nommée secrétaire.

RAPPORTEUR : M HILLION**DELIBERATION N°2026-2-019 : Election du Maire**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2122-4 et L 2122-7,

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Un appel à candidatures est réalisé, M Didier CHOLET est seul candidat.

Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 19
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins blancs : 5
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

Monsieur Didier CHOLET est proclamé Maire.

Le Président de séance,

Pierre HILLION



Le Secrétaire,

Nicole CHATELLIER



Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 30 mars 2026

Le Maire,

Didier CHOLET

